

ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX EN MASTER

Pour l'année 2025 – 2026

La Présidente de Sorbonne Université

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-33 et suivants ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 12 décembre 2024 et du Conseil d'Administration du 28 janvier 2025 fixant les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRÊTÉ :

Article 1

La commission d'examen des vœux de la 1^{ère} année de **Master Electronique – Energie Electrique – Automatique – Parcours Capteurs, Instrumentation et Mesures** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2025/2026 :

Président de la commission

- Monsieur Stéphane HOLE – Professeur des Universités – UFR d'Ingénierie

Membres de la commission

- Monsieur Laurent BILLOT – Maître de Conférences – UFR d'Ingénierie
- Monsieur Kieu NGO – Maître de Conférences – UFR d'Ingénierie

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 05/03/2025

La Présidente de Sorbonne Université
Pour la présidente et par délégation
la vice-présidente Nathalie DRACH TEMAM
formation et vie étudiante

Stéphanie Bonneau

